

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS Service Alimentation

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 5 juin 2020

Interdiction de récolte et consommation de tous les coquillages en provenance de la zone « Baie de Douarnenez, estran »

Vu les résultats d'analyses défavorables concernant la teneur en toxines lipophiles des tellines de l'estran de la Baie de Douarnenez, le Préfet du Finistère a donc décidé ce jour d'interdire la pêche récréative et professionnelle, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, la distribution et la commercialisation en vue de la consommation humaine des coquillages issus de cette zone.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des zones fermées et les espèces de coquillages concernées.

La carte actualisée et le détail des interdictions sanitaires de pêche de coquillages se trouvent sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <a href="http://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Conchyliculture">http://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Conchyliculture</a>
Ces informations sont également disponibles auprès des mairies des zones littorales.



D'autres secteurs peuvent être fermés à la pêche des coquillages en raison de contamination microbiologique ou de nécessité de repos biologique pour maintenir la ressource.

Ces interdictions sont disponibles auprès des mairies des zones littorales et sur le site internet <u>www.pecheapied-responsable.fr</u>.

Pour toute information concernant les secteurs fermés à la pêche **professionnelle**: DDPP 29, Service alimentation, 2 rue de Kerivoal - 29334 QUIMPER Cedex

tel: 02 98 64 36 36 ddpp@finistere.gouv.fr

Les établissements conchylicoles situés dans les zones concernées peuvent poursuivre leurs activités d'expédition de coquillages provenant de secteurs ouverts.

Récapitulatif de l'ensemble des secteurs fermés à ce jour (05/06/2020)		
Secteur	Coquillages concernés par l'interdiction de pêche	Type de contamination
Odet – Bénodet	Tous les coquillages	Toxines lipophiles (DSP)
Concarneau large – Glénan	sauf les vernis et les gastéropodes non filtreurs	produites par l'algue planctonique Dinophysis
Baie d'Audierne, estran	Tous les coquillages sauf les huîtres et gastéropodes non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) produites par l'algue planctonique Dinophysis
Baie de Douarnenez Estran		
Iroise Camaret – secteur de Dinan Kerloc'h		
Rivière de Penfoulic Aven-Belon-Merrien- Laïta	Tous les coquillages sauf les gastéropodes non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) produites par l'algue planctonique Dinophysis
Baie de Concarneau		
Baie de Douarnenez-eaux profondes	Pectinidés (Coquilles Saint- Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia
Concarneau – large Glénan	Pectinidés (Coquilles Saint- Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia
Landévennec : estran allant des ruines de l'abbaye à la digue de Port Maria	Tous les coquillages	microbiologique
Rade de Brest : - rivière de l'Aulne et Sillon des Anglais - rivière de l'Hôpital-Camfrout - anse de Kéroullé - rivière du Faou	Moules	Contamination chimique (plomb)

## **Recommandations:**

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons (algues microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation.